

L'enseignement supérieur, une pierre angulaire de l'éducation à l'environnement et au développement durable

L'accueil de la COP21 par la France a permis de placer le sujet du dérèglement climatique au cœur du débat public. Tous les acteurs de la société française se sont mobilisés, donnant jour à de nombreuses actions. Au-delà de la seule prise en compte des effets du dérèglement climatique, la nécessité de les atténuer mais également de s'y adapter est fondamentale. La généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) apparaît, d'après les conclusions de la décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable (*UN Decade of Education for Sustainable Development*), comme la meilleure option pour acquérir les connaissances, compétences et attitudes nécessaires pour opérer la transition vers un monde plus durable. L'EEDD doit donc être promue à chaque niveau de formation. Plus largement, chaque personne doit pouvoir être informée des enjeux de société et formée afin d'y faire face.

Proposition n°1 : Généraliser les pratiques pédagogiques interactives d'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre de la vie de campus et de l'engagement associatif.

Pour que ces enjeux puissent être assimilés de façon ludique et concrète, l'EEDD se doit de se dérouler dans différents temps de vie et de mobiliser des outils innovants. Le projet de simulation de négociations internationales COP in MyCity permet, par exemple, de lier des compétences en cours d'acquisition par la formation (prise de parole en public, négociation, relations internationales, changement climatique) et la vie de campus (animation faite en dehors des temps de cours par exemple et ouverte à plusieurs cursus). Dans un autre registre, Inventaire Fac', projet de sciences participatives, a pour finalité d'inciter les usagers d'un campus à recenser la biodiversité présente sur le territoire de ledit campus. Ce projet mobilise les espaces de vie du campus tout en requérant certaines compétences et connaissances sur la biodiversité.

Proposition n°2 : Intégrer les enjeux de développement durable dans l'ensemble des cursus de l'enseignement supérieur.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur français, l'article 55 de la loi Grenelle I définit l'implication des campus dans le domaine du développement durable. Ils doivent élaborer un Plan Vert, dont un des aspects principaux est la question de la formation. Aujourd'hui, bien qu'il existe des formations spécifiques aux métiers verts, le défi principal reste l'intégration d'enseignements portant sur les thématiques du développement durable dans l'ensemble des formations. Pour que les étudiant.e.s puissent être formé.e.s à ces enjeux, les établissements d'enseignement supérieur doivent les intégrer de manière transversale dans l'ensemble des formations proposées.

Proposition n°3 : Intégrer dans les cursus des projets opérationnels en lien avec les enjeux de développement durable et les formations suivies.

Il s'agit de mener des projets collectifs où les étudiant.e.s travaillent en groupe sur la résolution d'un problème sociétal ou environnemental concret. De nombreuses formations font de la formation par projets tutorés : leur travail doit répondre à un besoin identifié, se faire en lien avec un acteur externe à l'établissement et avoir un impact net positif. Cela permet à la fois

de mettre en oeuvre les connaissances apprises en cours, d'acquérir une expérience professionnelle et de contribuer, à son niveau, à la résolution de problèmes de société. Or, ces projets peuvent facilement tendre vers des simulations de projets et, de fait, ne pas se concrétiser. Autant profiter de ces projets pour des demandes réelles et y répondre. Cela permettrait d'ailleurs d'asseoir l'ancrage territorial des campus puisque le projet participerait à la transition écologique locale.

Proposition n°4 : Rendre obligatoire le passage du Sustainability Literacy Test à l'entrée et à la sortie du cursus universitaire.

Imposer le passage du Sustainability Literacy Test (Sulitest) dans le parcours de formation est un moyen de faire du développement durable un pilier de la formation des étudiant.e.s, au même titre, par exemple, que les langues. Présenté comme le TOEIC du développement durable, il est composé de deux types de questions sur les connaissances du développement durable : les défis auxquels sont confrontés la société et la planète et les responsabilités individuelles et collectives. Il permet également de s'assurer de la formation des étudiant.e.s en tant que citoyen.ne.s responsables du monde sur ces sujets.

Ainsi, si l'enseignement supérieur doit donner à chacun et chacune les clefs du (des) métier(s) attirant l'étudiant.e, il doit également servir d'espace de construction de connaissances citoyennes. Le primaire et le secondaire ont, dans leur cœur de métier, cet apprentissage de la citoyenneté que l'enseignement supérieur a vocation à perpétuer en privilégiant l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences à travers la formation et la vie de campus.

Signataires :

Audrey RENAUDIN, Présidente du REFEDD : <http://refedd.org>

Yann LESESTRE, Président de CliMates : <http://climates.fr>